

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Eric Stauffer, François Baertschi, Jean Sanchez, Daniel Sormanni, Sandro Pistis, Francisco Valentin, Christian Flury, Henry Rappaz, Pascal Spuhler, Danièle Magnin, Thierry Cerutti, André Python, Ronald Zacharias, Jean-François Girardet

Date de dépôt : 13 février 2014

Proposition de résolution

Vote du 9 février sur l'immigration de masse ! Que le Conseil d'Etat anticipe les mesures de contingent ! Limitation immédiate des permis G en favorisant la préférence cantonale à l'emploi !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l'initiative contre l'immigration massive acceptée par le Peuple le 9 février 2014 demande que « *1. la Suisse gère de manière autonome l'immigration des étrangers ; 2. le nombre des autorisations délivrées pour le séjour des étrangers en Suisse est limité par des plafonds et des contingents annuels. Les plafonds valent pour toutes les autorisations délivrées en vertu du droit des étrangers, domaine de l'asile inclus. Le droit au séjour durable, au regroupement familial et aux prestations sociales peut être limité ; 3. les plafonds et les contingents annuels pour les étrangers exerçant une activité lucrative doivent être fixés en fonction des intérêts économiques globaux de la Suisse et dans le respect du principe de la préférence nationale ; ils doivent inclure les frontaliers. Les critères déterminants pour l'octroi d'autorisations de séjour sont en particulier la demande d'un employeur, la capacité d'intégration et une source de revenus suffisante et autonome* » ;
- que pendant la période transitoire l'esprit de l'initiative doit prévaloir et que les résidents genevois ou citoyens suisses sont soumis à protection durant cette période, en particulier face à la pression des travailleurs frontaliers ;

- que la volonté populaire doit prévaloir sur toutes les autres considérations ;
- que la pression des travailleurs frontaliers risque de se renforcer sur le marché genevois de l'emploi ces prochains mois et années ;
- que nos travailleurs résidents – suisses et genevois – ont droit à la protection prévue par la loi approuvée par le Peuple ;
- que le Gouvernement genevois a la responsabilité d'appliquer la volonté du Souverain ;

invite le Conseil d'Etat

- à prendre les mesures d'urgence pour contingerer d'ores et déjà l'octroi des permis G pour les travailleurs frontaliers ;
- à remettre en activité le principe de l'ancienne commission tripartite pour filtrer l'arrivée de nouveaux travailleurs frontaliers ;
- à empêcher l'arrivée massive de frontaliers avant la finalisation des lois d'application découlant du vote populaire du 9 février contre l'immigration de masse ;
- à entreprendre une concertation avec les milieux économiques afin d'évaluer et prévoir le contingentement.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 9 février 2014, le Peuple suisse a accepté l'initiative contre l'immigration massive. C'est un signal fort qui a été lancé au Conseil fédéral, au lobby Economiesuisse et à certains gouvernements cantonaux, dont celui de Genève, qui se sont lourdement fourvoyés.

Le MCG s'inquiète de la volonté de certains qui cherchent à saboter cette décision démocratique. C'est pourquoi nous proposons des mesures d'urgence afin de faire appliquer au plus vite les mesures de limitation face à l'invasion frontalière qui fait des dégâts considérables à Genève.

Nous n'acceptons pas de nous faire avaler par l'ogre de Bruxelles, ce que recherche le Conseil d'Etat genevois !

Nous demandons que la volonté du Peuple, librement exprimée, soit respectée immédiatement.

Nous ne pouvons tolérer que, après le 9 février, la surconcurrency sanglante des travailleurs frontaliers continue à faire souffrir les travailleurs résidents (suisse ou étrangers), sans aucune limite comme c'était le cas jusqu'à maintenant. Ce jeu de massacre doit cesser.

Pour ce faire, le MCG réclame la mise en place au plus vite de contingents pour les places de travail à Genève, afin de freiner l'afflux de frontaliers. Nous demandons la réinstauration d'une commission – sur le modèle de l'ancienne commission tripartite qui a fait ses preuves – afin de remettre de l'ordre dans ces écuries d'Augias qu'est devenu le marché de l'emploi genevois.

Des mesures d'urgence fortes doivent enfin être prises par le Gouvernement genevois pour sauvegarder notre cohésion sociale qui a été mise à mal depuis une quinzaine d'années.

Ces mesures de sauvegarde réclamées par l'initiative contre l'immigration massive doivent être effectivement appliquées à Genève, c'est l'urgence qui incombe à nos autorités cantonales.

Genève ne doit pas se coucher face aux lobbys, face à certains particuliers et face à l'ogre de Bruxelles qui veut nous intimider.

Grâce à cette initiative nous avons retrouvé une partie de souveraineté. La présente résolution réclame que cette souveraineté si durement acquise ne nous soit pas volée par des mesures irresponsables qui seraient prises par le Conseil d'Etat ou par un laisser-aller tout aussi dangereux.

Il est urgent de ne pas laisser saboter cette décision démocratique par les mauvais perdants qui ont fait entendre leurs voix cacophoniques après cette défaite.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à la présente résolution.